

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS346

présenté par
Mme Rixain, rapporteure

ARTICLE 8

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Un décret détermine les objectifs de progression de la part des femmes et des hommes bénéficiant des actions en faveur de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises, en flux entrants de financements. Ce décret entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant la deuxième année de publication de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre les obligations de transparence concernant la mixité au sein des comités d'investissement de Bpifrance.